

Formation E401 : «Analyser le fonctionnement et les dysfonctionnements des copropriétés fragiles et/ou en difficultés : copropriétés en difficulté»

Titre : Analyser le fonctionnement et les dysfonctionnements des copropriétés fragiles et/ou en difficultés : copropriétés en difficulté.

Objectifs pédagogiques :

- Enrayer le processus de dégradation des copropriétés.

Prérequis : Connaître le fonctionnement général d'une copropriété : le rôle de l'AG (Assemblée Générale), du CS (Conseil Syndical) et du syndic.

Public : Tout accompagnant de copropriétaires agents territoriaux, opérateurs, chargés de projets ou de mission, administrateurs ad hoc, administrateurs provisoires.

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Inscription sur la page de la formation de notre site web : <https://copropriete-formation.fr/fiche-formation.php?id=E401>

ou contact par mail à : contact@copropriete-formation.fr

Pour participer à cette session, les participants doivent s'inscrire au moins 20 jours avant le début de la formation.

Durée : 1 jour (7 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :

La formation s'organise autour de huit jours de formation construits sous forme de cours pratiques : exposés théoriques, exercices pratiques sur documents, mises en situation et études de cas concrets.

En début de parcours, une journée est consacrée à la méthodologie : méthode de travail, méthode d'identification des problèmes à résoudre et méthode de rédaction du rapport. Nous prévoyons également une journée de mise en situation où les participants peuvent accompagner un contrôleur confirmé chez un syndic, afin de se familiariser avec les méthodes de travail d'ARC-SERVICES.

À l'issue de la formation, des guides et/ou dossiers techniques complémentaires sont transmis aux participants.

Modalités d'évaluation :

-Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...). Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).

-À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation – évaluation à chaud).

Les compétences acquises sont validées par la rédaction d'un rapport de contrôle d'une copropriété

-3 à 6 mois après la formation l'entreprise complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme BEN AHMED institut-formation@copropriete-formation.fr.

Contenu pédagogique

I. Introduction : définition de la copropriété fragile ou en difficultés

- Les différents textes réglementaires
- Le basculement des fragilités vers les difficultés, pourquoi
- Les différentes typologies des copropriétés fragiles et en difficultés
- Les copropriétés fragiles, en difficultés, le rôle des pouvoirs publics ?
- Les indicateurs de fragilités de la théorie à la pratique
- L'identification, l'immatriculation, quel constat, quel résultat ?

II. Acteurs de copropriété en pratique : les principaux décalages entre la loi et la réalité

- Le rôle du syndic dans l'identification et le traitement des difficultés
- Les conseils syndicaux un acteur indispensable pour le redressement
- Les assemblées générales « vues de l'intérieur », le pouvoir, les freins
- La redynamisation des instances de gestion pour la pérennité redressement
- La place de l'opérateur dans le traitement de la copropriété fragile ou en difficultés
- Les différents dispositifs opérationnels du préventif au curatif (POPAC, OPAH, PDS, ORCOD...)

III. Outils d'intervention en copropriété fragile / en difficulté (depuis la loi ALUR)

- Comment analyser les grandes lignes de la « gestion » d'une copropriété : présentation des principaux indicateurs pertinents en pratique ; comprendre les principaux dysfonctionnements
- Les signes qui doivent alerter : niveau des charges, impayés, travaux votés non réalisés, etc. Les documents essentiels et ce qu'il faut contrôler
- Les outils réglementaires et opérationnels à mettre en œuvre pour assainir la situation financière de la copropriété et redynamiser les organes de gestion, quels outils opérationnels pour quelles difficultés ?
- Tour de table sur les problèmes éventuels rencontrés par les participants dans les copropriétés / sur les questions qu'ils ont pu se poser au cours de leur expérience